S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Thiery WAUTERS,
Directeur f.f.
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

/réf. : HV/2043-0032
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.20/s.549
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Implantation d'une œuvre d'art dans le parc d'Egmont. Demande préalable à l'introduction de la demande de permis unique.
Dossier traité par H. Vanderlinden

En réponse à votre courriel du 16 janvier 2014 sous référence, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 29 janvier 2014 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'implantation dans le parc d'Egmont d'un petit bronze animalier représentant un « lapin à canne » (42 cm sur un socle de 90 cm de haut). Cette œuvre a été conçue en réponse à la statue de Peter Pan créée en 1912 par le sculpteur anglais G.J. Frampton, dont des copies avaient été offertes à six villes dont Bruxelles. Cette dernière orne le parc d'Egmont depuis 1924.
« Le lapin à canne » est dû à l'artiste Christophe Terlinden. Il serait coulé en plusieurs exemplaires destinés à être offerts par la Ville de Bruxelles et par la Région bruxelloise (+ sponsoring) aux villes concernées pour être placé en regard des sept statues de Peter Pan qui existent dans le monde. Le bronze destiné au parc d'Egmont aurait déjà été acquis par la Ville de Bruxelles. Il serait installé dans la grande pelouse du parc située à l'avant du palais d'Egmont.

La CRMS ne se prononce pas sur les qualités artistiques du bronze, ni sur la pertinence de répondre à la statue de Peter Pan. Cependant, la proposition d'implanter la statue sur la grande pelouse, dans la perspective du palais d'Egmont, pose un réel problème d'échelle et ne paraît pas pertinente sur le plan spatial. Le parti intimiste du bronze en fait une œuvre de jardin plutôt qu'une création destinée à un espace public, à fortiori dans une large perspective. ***La CRMS ne peut donc pas souscrire à la demande dans sa forme actuelle.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : **DMS : P. Piéreuse, H. Vanderlinden, M. Vanhaelen, S. Valcke, L. Leirens, N. De Saeger**
DU : Fr. Timmermans, C. Defosse, P. Fostiez